



SCV Domaine Skiable

Aménagement des pistes VTT du Grand Serre et de la Ricelle *Saint-Chaffrey (05)*

Dossier d'examen au cas par cas Annexes au formulaire CERFA n° 14734*04

Annexe obligatoire n°2 : Plan de situation au 1/25 000^{ème}

Annexe obligatoire n°3 : Photographies de la zone d'étude

Annexe obligatoire n°4 : Plans du projet

Annexe obligatoire n°5 : Plan des abords du projet

Annexe obligatoire n°6 : Localisation et effets du projet sur les sites Natura 2000

Annexe complémentaire n°1 : Incidences du projet sur les ressources naturelles

Annexe complémentaire n°2 : Incidences du projet sur la biodiversité

Annexe complémentaire n°3 : Incidences du projet sur le paysage

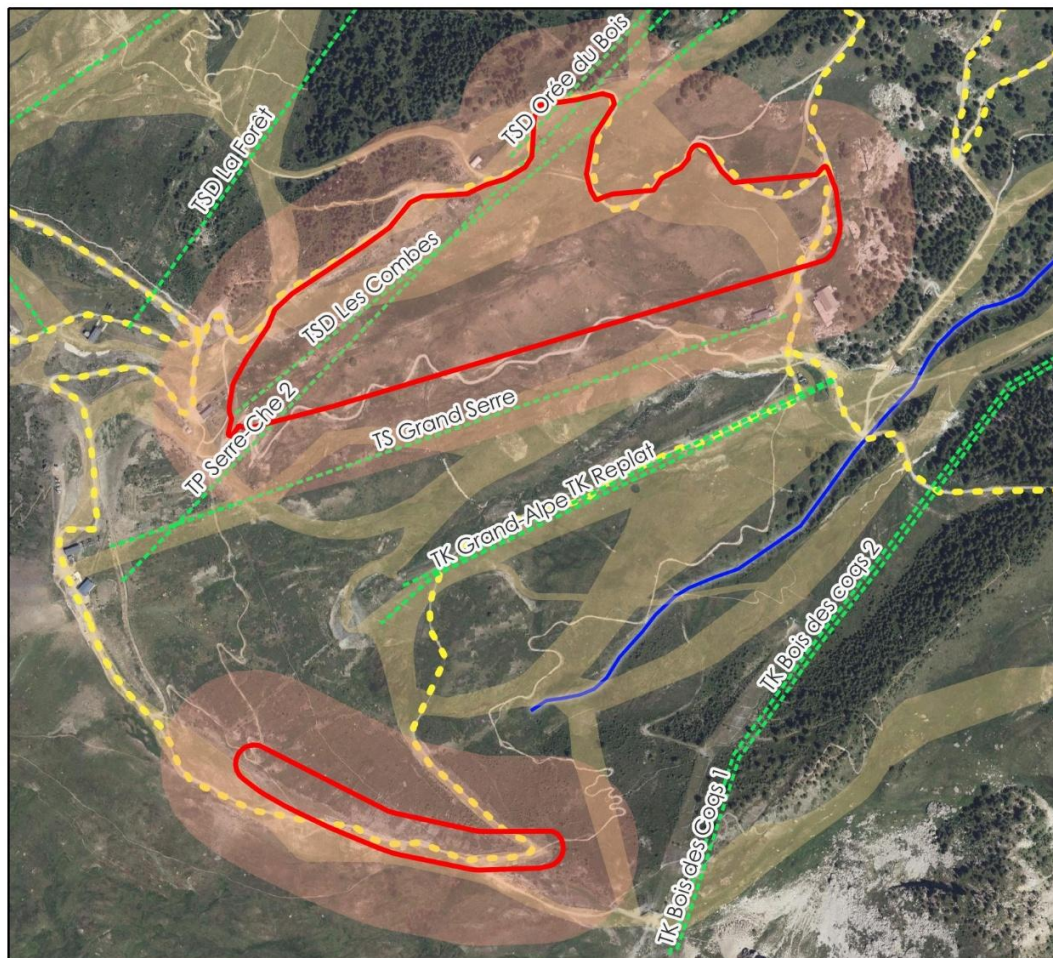
Annexe complémentaire n°4 : Synthèse des incidences et détail des mesures ERC

Annexe complémentaire n°5 : Analyse des effets cumulés du projet sur l'environnement

31 juillet 2026

Réf. : 2025208



**Légende**

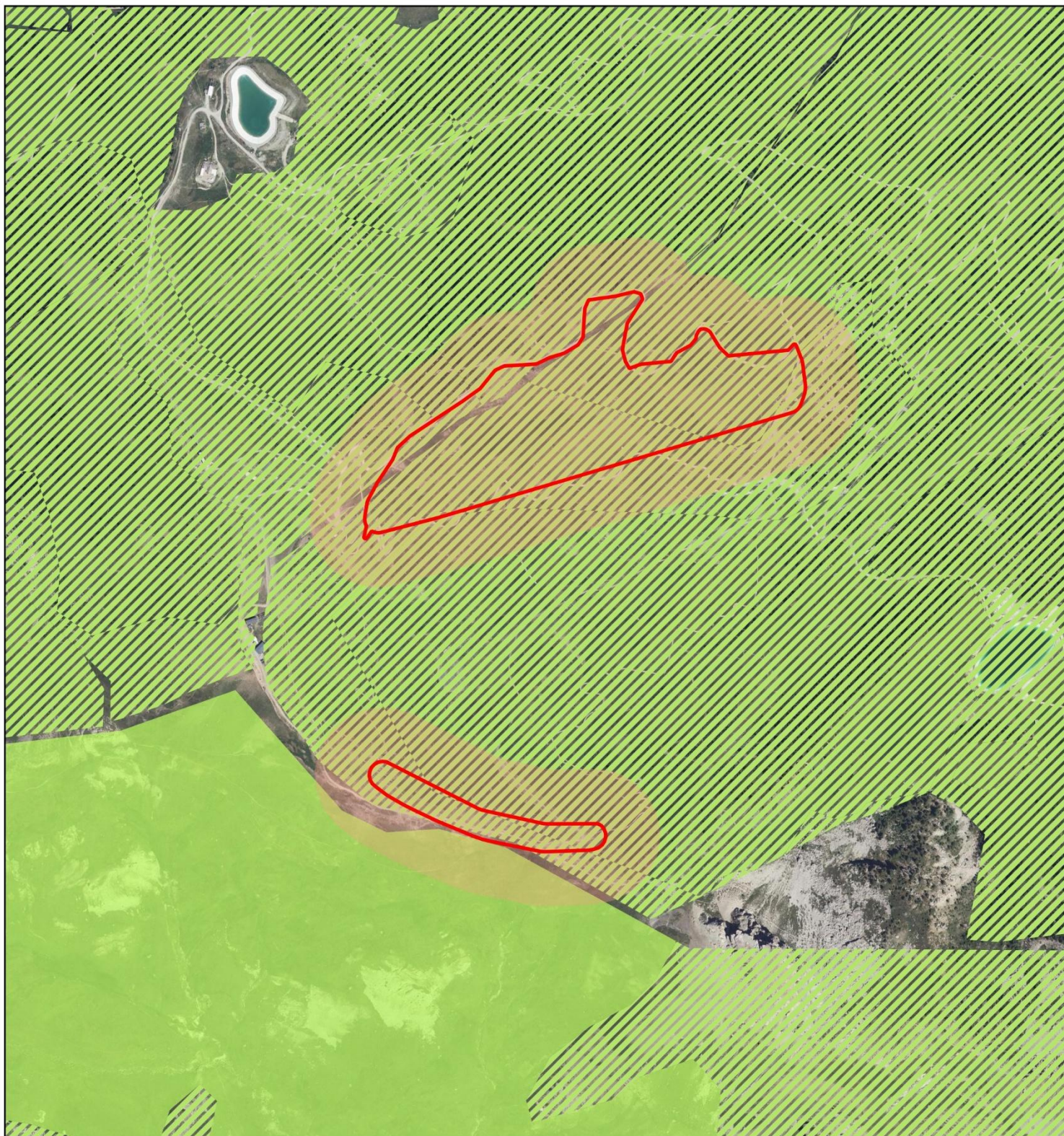
- | | |
|--|--|
|  Zones d'étude | Domaine skiable (SCV, 2023-2026) |
|  Zones tampon (100 m) |  Pistes carrossanbles |
|  Parcelles cadastrales (IGN, 2025) |  Pistes de ski |
|  Cours d'eau (DDT 05, 2023) |  Remontées mécaniques |



Échelle : 1:10000

0 200 m

Conception: KARUM n°2025208 / L.SEAUVE
 Données fonds de carte issues de BD ORTHO® - IGN - (2025)
 Source de données : KARUM (2025-2026)
 Date : 31/07/2026



Légende

 Zones d'étude

 Zones tampon (100 m)

Registre parcellaire graphique

 Estives et landes

 Prairies permanentes



Échelle : 1:10 000

0 200 m

Conception: KARUM n°2025208/ L.SEAUVE
Données fonds de carte issues de BD ORTHO® - IGN - (2025)
Source de données : IGN (2023), KARUM (2025-2026)
Date : 22/07/2026

ENJEUX

Les zones d'étude sont des estives et landes au RPG et sont pâturées par des ovins pendant la période estivale. Le troupeau vaque librement sur tout le secteur, des barrières permettent le passage des véhicules et délimitent un secteur très large.

INCIDENCES

Le projet nécessite la présence d'engins pendant une quinzaine de jours pour chaque piste VTT. Ces engins interviennent sur des zones de potentielle présence du troupeau.

Cependant, les engins mobilisés sont habituels sur le secteur et interviennent de façon progressive, laissant amplement le temps au troupeau de vaquer sur un autre secteur, au vu de la place disponible, sans effet de surprise.

De plus, la surface impactée par le projet ne réduit pas significativement la ressource fourragère disponible, au vu de la taille du secteur pâturé.

Toutefois, il semble nécessaire d'échanger avec l'exploitant agricole pour le tenir informé de la présence de travaux sur le secteur. Cet échange sera susceptible de faire évoluer les pratiques de chantier et de pâturage.

L'incidence brute est considérée comme **négligeable**. Aucune mesure n'est à prévoir.